

Fédération Française du Sport Automobile **FFSA**



FEDERATION FRANCAISE DU SPORT AUTOMOBILE
LIGUE REGIONALE DU SPORT AUTOMOBILE RHONE ALPES

5^e RALLYE REGIONAL DE VEHICULES HISTORIQUES DE COMPETITION DES COLLINES ARDECHOISES

Compte pour la Coupe de France des Rallyes VHC
Le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes
Le Challenge GEDIMAT- CAYREYRE

**VENDREDI 27
SAMEDI 28 SEPTEMBRE 2019**

ORGANISE PAR L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE DE L'ARDECHE
ET
AVEC LE CONCOURS DE L'ASSOCIATION SPORT AUTO VIVARAIS

REGLEMENT PARTICULIER

ASA ARDECHE 82 ROUTE DE VALS 07200 AUBENAS
Tél: 04.75.93.36.29
www.asa-ardecche.org E-mail : contact@asa-ardecche.org

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement de la Coupe de France des rallyes VHC

PROGRAMME - HORAIRES

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support

ARTICLE 1 – ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de l'Ardèche organise les vendredi 27 et samedi 28 septembre 2019 avec le concours de l'association Sport Auto Vivarais le

5° RALLYE REGIONAL DE VEHICULES DE COMPETITION DES COLLINES ARDECHOISES

Le présent règlement a été enregistré à la Ligue Régionale Rhône-Alpes sous le permis d'organisation **N° R30** en date du 17 juillet 2019

Le présent règlement a été enregistré à la F.F.S.A sous le permis d'organisation **N° 542** en date du 17 juillet 2019

1.1 OFFICIELS

PRESIDENT DU COLLEGE DES COMMISSAIRES SPORTIFS

BOUVIER Philippe Licence n° 241588

COMMISSAIRES SPORTIFS

VEYRET Emmanuel Licence n° 1316

FAURE Marie Noëlle Licence n° 20376

DIRECTEUR DE COURSE

ROSSIGNOL Didier Licence n° 11521

COMMISSAIRE TECHNIQUE RESPONSABLE

OTTAVI Jean-Michel Licence : 1534

VEHICULE 000 VHC

Licence :

VEHICULE 00 VHC

BENOIT Laurent Licence : 46771

L'ensemble des structures de sécurité et d'organisation mis en place pour le 10ème Rallye des Collines Ardéchoises fait office pour le Rallye V.H.C

1.2 ELIGIBILITE

Le 5° RALLYE REGIONAL VHC DES COLLINES ARDECHOISES compte pour :

- La Coupe de France des Rallyes VHC
- Le Challenge de la Ligue Rhône-Alpes et le Challenge Indice de Performance
- Le Challenge GEDIMAT-CAYREYRE

1.3 VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support

ARTICLE 2 - ASSURANCES

Conforme au règlement standard F.F.S.A.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.1 CONCURRENTS ADMIS

Toute personne qui désire participer au 5ème Rallye Régional de Véhicules Historiques des Collines Ardéchoises doit être en possession d'une licence, conformément à la réglementation générale et adresser au secrétariat du rallye la demande d'engagement ci-jointe dûment complétée avant le

Jeudi 19 Septembre 2019 à minuit

Le nombre des engagés est fixé à 20 voitures maximum

Nota : Dès que le nombre maximum d'engagés sera atteint, les demandes reçues passé ce seuil seront en liste d'attente bien que réceptionnées dans les délais.

3.1.2 DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement sont fixés à

250 € avec la publicité facultative pour tous les équipages

500 € sans la publicité facultative

Remboursement des droits d'engagement

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises de support

3.1.3 ACCEPTATION DEMANDE D'ENGAGEMENT

La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est intégralement renseignée et accompagnée du montant total des droits d'engagement

Pour être complète cette demande d'engagement devra comprendre la photocopie de la 1ère page du PTH

Les chèques seront remis à l'encaissement le jour de la clôture des engagements

3.2 EQUIPAGES

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises de support

Les concurrents devront présenter aux vérifications administratives le PTH/PTN de la voiture ainsi que le Passeport Technique 3 volets.

3.3 ORDRE DE DEPART

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support

Le 5ème Rallye Régional de Véhicules Historiques de Compétition des Collines Ardéchoises partira avant le 9ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1. VOITURES AUTORISEES Conformé au règlement de la Coupe de France VHC 2019

4.2 SECURITE Conformé au règlement de la Coupe de France VHC 2019

4.3 ASSISTANCE Conformé au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support

4.6 IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support

ARTICLE 5 - PUBLICITE

La publicité obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DU RALLYE

Le rallye ne comportant qu'une seule étape, les concurrents VHC ne peuvent bénéficier, en cas d'abandon ou de mise hors course, de la réintégration au titre de "nouveau départ après abandon – rallye 2".

ARTICLE 8 - RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement particulier du 10ème Rallye Régional des Collines Ardéchoises, rallye de support

ARTICLE 9 - CLASSEMENT

Conforme au règlement de la coupe de France VHC 2019

ARTICLE 10 - PRIX - COUPES

La remise des prix aura lieu le Samedi 28 Septembre 2019, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent sur le podium d'arrivée ou à la salle des fêtes de Plats en cas de mauvaises conditions climatiques.

Il n'y aura pas de dotation en prix. Tous les concurrents classés seront récompensés